



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2019-04-002

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2019

Sommaire

PREF 41

41-2019-03-29-003 - Arrêté modifié commission élus DETR (4 pages)

Page 3

PREF 41

41-2019-03-29-003

Arrêté modifié commission élus DETR

*Arrêté portant modification de la composition de la commission d'élus pour la dotation
d'équipement des territoires ruraux*



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Service interministériel
d'animation des politiques publiques
Pôle égalité des chances et des territoires*

ARRÊTÉ n°

portant modification de la composition de la commission d'élus
pour la dotation d'équipement des territoires ruraux

Le Préfet de Loir-et-Cher,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2018-05-11-001 du 11 mai 2018 portant composition de la commission d'élus de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

Considérant la démission de Messieurs Marc Fesneau et Maurice Leroy de leur mandat de député de Loir-et-Cher ;

Considérant la démission de Monsieur Pascal Brindeau de son mandat de Président de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ;

Considérant la nomination, par le président de l'Assemblée Nationale, le 22 mars 2019, de Messieurs Pascal BRINDEAU et Stéphane BAUDU, députés du Loir-et-Cher, comme membres de la commission visée à l'article L.2334-7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la proposition en date du 26 mars 2019 de nomination de Monsieur Laurent BRILLARD, Président de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, comme membre de la commission visée à l'article L.2334-7 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1: La commission d'élus de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est composée comme suit :

Représentants des maires :

Titulaires	Suppléants
➤ Mme Catherine LHERITIER Maire de Chouzy sur Cisse, commune déléguée de Valloire sur Cisse	➤ Mme Agnès THIBAULT Maire de Marcilly en Gault
➤ M. Philippe SARTORI Maire de Noyers sur Cher	➤ M. Alain TONDEREAU Maire d'Herbault
➤ M. Claude CHANAL Maire de La Chapelle Montmartin	➤ M. Jean PERROCHE Maire de Saint-Ouen
➤ M. Claude BORDIER Maire de Naveil	➤ Mme Nicole JEANTHEAU Maire d'Areines
➤ M. Eric MARTELLIERE Maire de Fougères sur Bièvre	➤ M. Michel BEAUMONT Adjoint au maire de Beauce la Romaine
➤ M. Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	➤ Mme Anne-Marie COLONNA Maire de Gy en Sologne
➤ M. Bernard BONHOMME Maire de Sougé	➤ M. Alain BOURGEOIS Maire de Morée

Représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

Titulaires	Suppléants
➤ M. Gilles CLEMENT Président de la communauté de communes Grand Chambord	➤ M. Didier HEITZ Vice-président de la communauté de communes Grand Chambord
➤ M. Bernard PILLEFER Conseiller communautaire de la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois	➤ M. Daniel BARILLEAU Vice-Président de la communauté de communes Perche et Haut Vendômois
➤ M. Pascal GOUBERT Président de la communauté de communes Cœur de Sologne	➤ M. Jeanny LORGEUX Président de la communauté de communes Romorantinais et Monestois

- M. Claude DENIS
Président de la communauté de communes
Beauce Val de Loire
- M. Jean-Pierre GUEMON
Président de la communauté de communes
Sologne des Etangs
- M. Laurent BRILLARD
Président de la communauté
d'agglomération Territoires Vendômois
- M. Michel BIGUIER
Vice-président de la communauté
d'agglomération Territoires Vendômois
- M. Jean-Luc BRAULT
Président de la communauté de communes
Val de Cher - Controis
- M. Jean-François MARINIER
Vice-président de la communauté de
communes Val de Cher - Controis
- M. Jean LEGER
Président de la communauté de communes
Collines du Perche
- M. Jean-Jacques GARDRAT
Vice-président de la communauté de
communes Collines du Perche
- M. Olivier PAVY
Président de la communauté de communes
Sologne des Rivières
- M. Gérard CHOPIN
Vice-président de la communauté de
communes Sologne des Rivières

Parlementaires nommés :

- M. Jean-Marie JANSSENS, sénateur de Loir-et-Cher
- M. Jean-Paul PRINCE, sénateur de Loir-et-Cher

- M. Stéphane BAUDU, député de Loir-et-Cher
- M. Pascal BRINDEAU, député de Loir-et-Cher

Article 2 : La commission d'élus fixe chaque année les catégories d'opérations prioritaires et, dans les limites fixées par l'article R. 2334-27 du code général des collectivités territoriales, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles.

Le représentant de l'État porte chaque année à la connaissance de la commission la liste des opérations qu'il a retenues. La commission est par ailleurs saisie, pour avis, des projets dont la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux porte sur un montant supérieur à 100 000 €.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission expire à chaque renouvellement général :

- des conseils municipaux pour les représentants des communes ;
- des conseils des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour les représentants de ces établissements.

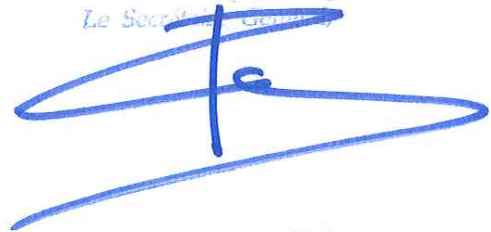
Article 4 : Le mandat des membres de la commission cesse de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

Article 5 : L'arrêté n°41-2018-05-11-001 du 11 mai 2018 portant composition de la commission d'élus de la dotation d'équipement des territoires ruraux est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à BLOIS, le 29 MARS 2019

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général



Romain DELMON